

Avis de constitution

SOCIETE « KAMACHA » en abrégé « KMC SARL »

Siège ABIDJAN COCODY ANGRE DJOROBITE, Lot
1038, Ilot 107

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 03/08/2023, et enregistrés au CEPICI le 23/11/2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « KAMACHA » en abrégé « KMC

SARL »

Objet : l'activité de transport, l'achat et la vente de fournitures et immobiliers de bureau, de matériels et consommables en informatique, l'achat et vente de matériels et produits médicaux.

Et pour la réalisation de l'objet social:

Pour l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée et généralement, toute opération financières, commerciales, industrielles, mobilières, et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social ABIDJAN COCODY ANGRE DJOROBITE, Lot
1038, Ilot 107

Dirigeant(s) M KONE YSSOUF (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B12-00660 du 19/02/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°09314/GTCA/RC/2024 du 19/02/2024

